

Prêts, placements et avances—

544. Création, pour l'année financière courante et les années subséquentes, d'un compte spécial d'exploitation au Fonds du revenu consolidé sur lequel devront être imputées les dépenses faites relativement à la Foire commerciale internationale du Canada et auxquelles seront créditées les recettes provenant de la Foire, la différence excédentaire entre les sommes imputées sur ledit compte et les montants y crédités ne devant jamais dépasser, \$200,000.

M. Fleming: Le ministre voudrait-il donner des explications sur ce crédit?

Le très hon. M. Howe: C'est une caisse automatiquement renouvelable qui servira à la foire commerciale.

M. Fleming: En aurez-vous besoin tout de suite?

Le très hon. M. Howe: La foire n'a pas été liquidée complètement, mais quand elle le sera, la caisse ne sera plus utilisée. Dès que nous aurons pu liquider les comptes de la foire, ce montant sera rendu au Trésor.

M. Fleming: Sauf erreur, il s'agit soit d'une nouvelle caisse renouvelable, soit d'un nouveau versement de \$200,000 à la caisse renouvelable afin de constituer le fonds de roulement de la Foire commerciale internationale du Canada. Hier soir, alors que nous en étions à l'étude du crédit 437, on nous a demandé de voter \$275,000 pour la Foire commerciale internationale du Canada bien que, selon l'estimation du ministre, on n'aurait pas besoin de plus de \$100,000 pour fermer les comptes de la foire et la liquider. Puisqu'on a donné à entendre hier soir que la suppression de la foire diminuerait peut-être de \$175,000 le montant requis en ce qui a trait au crédit n° 437, j'aimerais savoir pourquoi on nous demande de voter les \$200,000 inscrits au crédit n° 544, pour constituer le fonds de roulement de la foire?

L'hon. M. Howe: Je puis sans danger, je crois, dire que le crédit peut être rayé. Ce budget a été imprimé avant qu'on décide de supprimer la foire. Il s'agit ici d'un prêt qui serait remis en puisant dans les recettes de la prochaine foire. Évidemment, s'il n'y a pas de foire, on n'aura pas besoin de ce fonds de roulement. Aucun de mes collègues n'est présent à la Chambre mais l'honorable député pourrait proposer que le crédit soit réduit à un dollar ou rayé.

M. Fleming: Je suis heureux de le faire.

M. le président suppléant: Je signale qu'il s'agit ici d'une motion négative et avec le consentement unanime de la Chambre je propose que le crédit soit rayé. Je n'aimerais pas créer un précédent en acceptant une

motion qui est simplement négative. Est-ce l'avis unanime du comité que le crédit 544 soit rayé?

(Pour de plus amples renseignements au sujet de ce crédit, voir page 6513.)

Des voix: D'accord.

(Le crédit est rayé.)

744. Provision, nonobstant toute disposition de la Loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies (ci-après appelée "la Loi"), que, si le montant recouvré par Sa Majesté ou en son nom d'un emprunteur en vertu de la Loi n'est pas moindre que le montant payé par le ministre des Finances à une banque, en vertu de l'article 3 de la Loi, aucun montant supplémentaire ne sera recouvré de l'emprunteur par Sa Majesté ou en son nom, \$1.

M. Fleming: Voici un de ces crédits de \$1 qui retiennent toujours l'attention. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer ce qu'il comporte?

Le très hon. M. Howe: Il s'agit d'une loi de 1951 relative aux prêts consentis à des cultivateurs des provinces des Prairies dont le blé a été recouvert par des neiges hâtives. Le crédit nous permet de payer l'intérêt à l'égard de ces prêts, après qu'il y a eu manquement à l'obligation. Bien peu de prêts n'ont pas encore été remboursés; ils ne représentent pas un gros montant.

M. Fleming: Il s'agit donc tout simplement de liquider des transactions effectuées en 1951?

Le très hon. M. Howe: Oui, en effet. La somme en cause ne représente pas plus de \$2,000. Ce chiffre ne saurait être dépassé.

(Le crédit est adopté.)

M. l'Orateur suppléant: Résolution n° 51, Commission de contrôle de l'énergie atomique. Les honorables députés trouveront...

M. Fleming: Monsieur le président, je me demande si le ministre consentirait à ce qu'on appelle le crédit du Conseil de recherches avant celui de la Commission de contrôle de l'énergie atomique?

Le très hon. M. Howe: Je n'y vois aucun inconvénient, monsieur le président.

M. Fleming: Merci.

Conseil national de recherches—

284. Traitements et autres dépenses, \$14,668,891.

M. le président suppléant: On trouvera le poste page 48 du budget principal des dépenses et les détails à partir de la page 380.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur le président, j'ai quelques observations à présenter au sujet de ce poste. Je profite de cette occasion de le faire en songeant, en